

Retour à 90 km/h sur le réseau secondaire

45 départements disent « NON » au tout 80

Paris, le 20 juillet 2022 – S’il n’occupe plus la première page des journaux, le sujet du 80 km/h reste d’actualité puisque 45 départements ont désormais repassé tout ou partie de leurs routes à 90 km/h. Un véritable désaveu pour cette mesure autoritaire dont les « bons » résultats autoproclamés par le gouvernement sur la sécurité routière restent extrêmement discutables... La Ligue de Défense des Conducteurs fait le point, alors que des millions de Français prennent la route des vacances avec une question en tête : à quelle vitesse rouler sur les départementales qu’ils empruntent, sans risquer de PV ?

Le 1^{er} août, le Puy-de-Dôme viendra étoffer les rangs des réfractaires au 80 km/h, en repassant ses 6 940 km de routes départementales à 90 km/h. Il rejoint ainsi l’Allier, l’Aveyron, le Cantal, la Creuse et la Corrèze, où l’on roule déjà à l’ancienne limitation de vitesse autorisée sur tout le réseau secondaire... L’Ardèche, elle, leur emboîtera le pas dès le 1^{er} septembre.

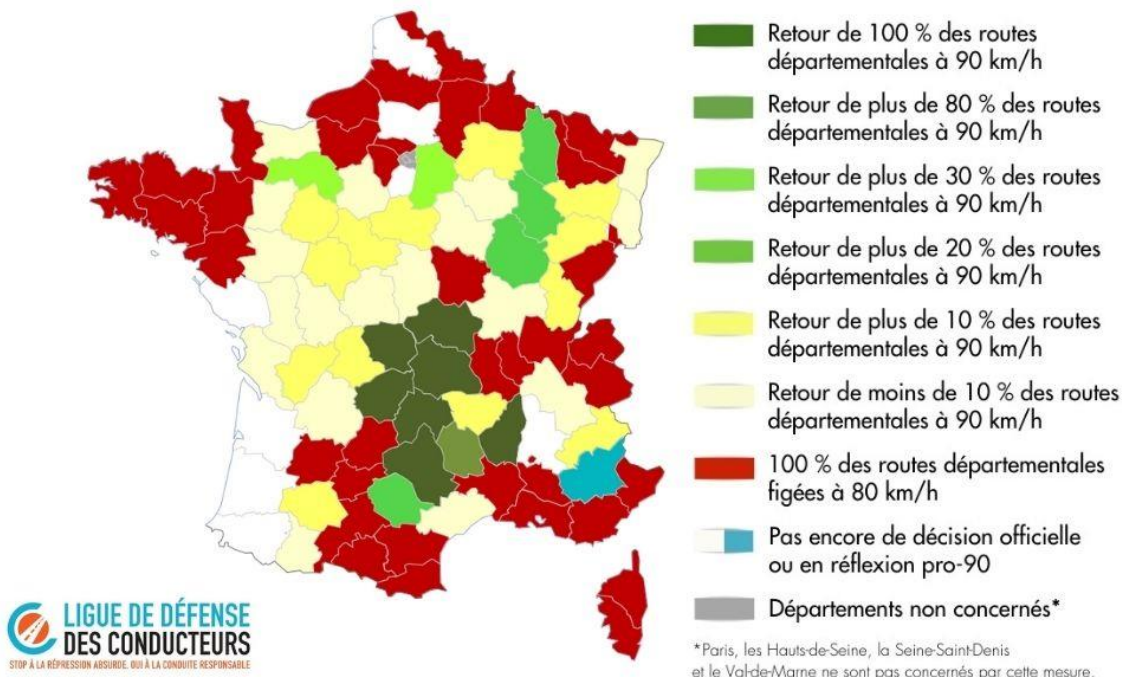
Au total, ce sont donc sept départements qui tournent totalement le dos au 80 km/h. Mais 38 autres en sont aussi revenus, renouant avec le 90 km/h sur une partie de leur réseau. Une vitesse à laquelle on peut à nouveau circuler sur un total de près de 53 000 kilomètres...

Le moment des vacances d’été, où les Français empruntent des routes qui ne leur sont pas forcément familières, s’imposait pour faire le point sur la position de tous les départements sur ce sujet. Un gros travail de compilation réalisé par la Ligue de Défense des Conducteurs, que nous vous proposons de retrouver ci-dessous sous la forme d’une carte de France et d’un tableau récapitulatif (disponibles également en pièces jointes).

« Ce mouvement de fond démontre sans ambiguïté la volonté des présidents de département de reprendre leurs prérogatives en main en ce qui concerne la vitesse de circulation sur les routes dont ils ont la responsabilité, se félicite Nathalie Troussard, Secrétaire générale de la Ligue de Défense des Conducteurs. Ce sont évidemment les mieux placés pour prendre ces décisions, leur vision de terrain restant irremplaçable. » Afin d’accompagner les présidents de département dans leurs démarches de rehaussement de la limitation de la vitesse (ce que leur autorise la loi LOM de décembre 2019), notre association a par exemple publié un dossier juridique réalisé par l’Automobile Club des Avocats, sur le thème de leur potentielle responsabilité administrative ou pénale (à consulter en [cliquant ici](#)). Un document qui

continue certainement de peser dans la prise de décision de ces élus, sur qui repose pourtant constamment une inconfortable pression émanant de l'État... « *Mais de notre côté non plus, nous ne lâcherons pas,* conclut Nathalie Troussard. *Les innombrables changements de limitations de vitesse constatés sur notre réseau routier sont des sources de stress supplémentaires pour les conducteurs, dont le regard est trop souvent rivé sur le compteur pour ne pas risquer de se faire flasher, alors qu'il est primordial de se concentrer sur les dangers de la route... Nous continuons donc à prôner un retour complet à 90 km/h en France, avec bien sûr une réelle identification des zones dangereuses où l'abaissement de la vitesse s'impose. Ce, pour de véritables raisons de sécurité routière, et non pas pour améliorer la rentabilité des radars automatiques... »*

DÉJÀ PLUS DE 50 000 KM DE ROUTES À 90 KM/H !



PLUS DE 52 000 KILOMÈTRES REPASSÉS À 90 KM/H

Au 19 juillet 2022



Département	Nombre de kilomètres repassés à 90 km/h	Part du réseau concerné repassé à 90 km/h	Départements restant à 80 km/h
Puy-de-Dôme (63)	6940	100%	Ain (01)
Aveyron (12)	6040	100%	Aisne (02)
Allier (03)	5200	100%	Aude (11)
Corrèze (19)	4700	100%	Alpes-Maritimes (06)
Creuse (23)	4400	100%	Ardennes (08)
Cantal (15)	4000	100%	Ariège (09)
Ardèche (07)	3775	100%	Bouches-du-Rhône (13)
Lozère (48)	2050	87%	Corse du Sud (2A)
Orne (61)	2046	35%	Haute-Corse (2B)
Seine-et-Marne (77)	1121	26%	Côtes d'Armor (22)
Côte-d'Or (21)	1050	20%	Doubs (25)
Meuse (55)	1000	28%	Eure (27)
Sarthe (72)	800	19%	Finistère (29)
Haute-Marne (52)	766	20%	Gard (30)
Marne (51)	530	13%	Haute-Garonne (31)
Haute-Saône (70)	473	13%	Ille-et-Vilaine (35)
Yonne (89)	457	10%	Loire (42)
Charente (16)	449	9%	Loire-Atlantique (44)
Calvados (14)	435	8%	Lot (46)
Haute-Vienne (87)	429	11%	Lot-et-Garonne (47)
Maine-et-Loire (49)	400	8%	Manche (50)
Tarn (81)	368	25%	Meurthe-et-Moselle (54)
Loiret (45)	363	10%	Moselle (57)
Gers (32)	350	10%	Morbihan (56)
Hérault (34)	350	7%	Nièvre (58)
Jura (39)	350	10%	Nord (59)
Cher (18)	337	7%	Pyrénées-Orientales (66)
Loir-et-Cher (41)	330	10%	Rhône (69)
Hautes-Alpes (05)	309	15%	Savoie (73)
Indre-et-Loire (37)	292	9%	Haute-Savoie (74)
Dordogne (24)	287	6%	Seine-Maritime (76)
Eure-et-Loir (28)	270	4%	Somme (80)
Deux-Sèvres (79)	247	6%	Yvelines (78)
Vosges (88)	235	7%	Tarn-et-Garonne (82)
Charente-Maritime (17)	229	4%	Var (83)
Mayenne (53)	228	6%	Vaucluse (84)
Hautes-Pyrénées (65)	227	8%	Territoire-de-Belfort (90)
Aube (10)	225	5%	Val d'Oise (95)
Indre (36)	219	4%	
Vienne (86)	200	4%	
Isère (38)	165	4%	
Saône-et-Loire (71)	157	3%	
Haute-Loire (43)	110	3%	
Bas-Rhin (67)	54	2%	
Haut-Rhin (68)	16	1%	